

Archives départementales des Ardennes

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE 2 DE MONTHERME

1807 - 1809

3E33 1 - 3

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse
réalisé en 2013 par Pascale Duménil et Aline Rossato.

Charleville-Mézières

2025

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	3E33 1 - 3
Intitulé	Archives notariales de l'étude 2 de Monthermé
Dates extrêmes globales	1807-1809
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	Sans objet

Contexte :

Nom du producteur	ETUDE 2 MONTHERME
Histoire administrative du producteur	Sans objet
Historique de la conservation des documents	Sans objet
Modalités et date d'entrée	Ces archives ont été versées les 19 juin et 5 septembre 2001, par Maître Pascal GILLARDIN, notaire à MONTHERME.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Les minutes sont les archives publiques produites par les notaires en tant qu'officiers ministériels.
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	La cotation des archives notariales s'effectue conformément aux dispositions de la circulaire AD 58-12 du 12 mai 1958, rappelées dans la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998. « Les minutes notariales, qui constituent une des sous-séries de la série E, sont groupées par étude, chaque étude portant un numéro d'ordre individuel ; chaque liasse ou registre reçoit ensuite un numéro d'ordre individuel ».

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. A ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).
--------------------	--

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE 2 DE MONTHERME

Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2013 par Pascale Duménil et Aline Rossato.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Minutes notariales provenant des archives des tribunaux où elles avaient été déposées avant la Révolution : série E. Administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire : notaires (tableaux nominatifs, circulaires, correspondances) (1791-an IX) L1249. Enregistrement et hypothèques : séries 3Q et 4Q. Officiers publics et ministériels : série 8Unot.
Bibliographie	Le Gnomon. Revue internationale d'histoire du notariat depuis 1988 (PERB7). MOREAU, Alain, Le notaire dans la société française d'hier à demain, coll. Mieux connaître, Economica, PARIS (FRANCE), 1999 (INOCTAVO/GEN 179). MONTJOUVENT, Philippe de, Dépouiller les archives de notaires, coll. Autrement généalogie, éd. Autrement, Paris, 79 p. (INOCTAVO/GEN 296). POISSON, Jean-Paul, Notaires et société : travaux d'histoire et de sociologie notariales (Tome II), Economica, Paris, 1990, 597 p. (INOCTAVO/GEN 33). Conseil supérieur des archives. Commission des archives notariales / ETIENNE, Geneviève (DIR.) / LIMON-BONNET, Marie-Françoise (DIR.), Les archives notariales : manuel pratique et juridique, coll. Manuels et guides pratiques, Service interministériel des Archives de France/Documentation française, Paris, 295 p. (INOCTAVO/GEN 824).

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Frédérique Laverrière
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	27/01/2020

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE 2 DE MONTHERME

3E33 1 - 3	Minutes de Maître FEART Michel François Louis.	1807-1809
3E33 1		avril-décembre 1807
3E33 2		1808
3E33 3		3 janvier 1809